



Le taux annuel d'inflation en hausse de 2.0% à 2.2%

Au mois de juin 2025, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, progresse de 0.1% par rapport au mois précédent, ce qui s'explique par une hausse des prix des produits pétroliers, associée à une progression des prix alimentaires.

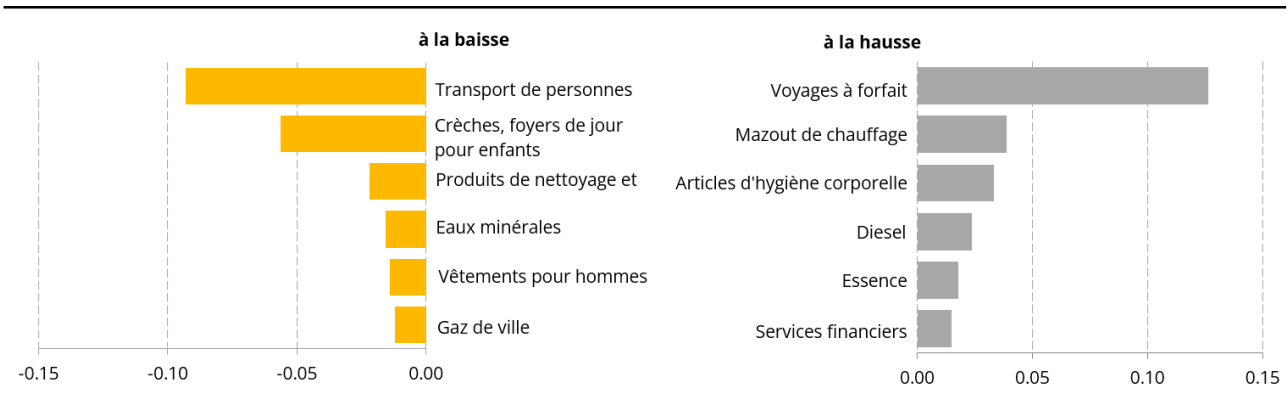
Après trois mois de baisses consécutives, la tendance au niveau des produits pétroliers s'est inversée et les prix reprennent 1.4% en un mois. En juin, un passage à la pompe coûte 2.5% de plus pour le Diesel qu'en mai, alors que pour l'essence l'augmentation se limite à 1.0%. Le prix du mazout de chauffage grimpe de 4.1%, alors que celui du gaz de ville baisse de 1.0%. Le niveau des prix des produits dérivés de l'or noir est inférieur de 1.0% à celui de juin de l'année passée.

Du côté de l'alimentation, les prix affichent une hausse de 0.5% par rapport à mai. La viande a enregistré une hausse des prix de 0.9% en juin. Cette augmentation est particulièrement marquée pour la viande de porc (+2.4%), mais aussi pour la viande de volaille (+1.8%) et la viande de bœuf et de veau (+1.2%). D'autres renchérissement ont été relevés pour les fruits séchés et noix (+3.1%) et les sodas et limonades (+2.1%). Cependant, d'autres articles dans les rayons des grandes surfaces voient leurs prix diminuer. Ceci est notamment le cas pour les eaux minérales (-3.1%), les œufs (-1.7%) et la confiserie (-1.0%). Sur un an, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 2.3%. D'autres produits des rayons des grandes surfaces, tels que les articles d'hygiène corporelle (+2.1%) ont également alimenté l'inflation au mois de juin.

Après le rebond du mois de mai à cause de l'indexation des salaires, l'agrégat des services affiche une stabilité au mois de juin. Les consommateurs ont davantage payé pour les voyages à forfait (+6.3%) et les services financiers (+1.2%). Cette évolution est toutefois contrebalancée par un effet saisonnier pour les crèches et maisons relais (-4.2%) et le transport aérien (-12.6%). Sur un an, les prix des services évoluent de +2.5%, contre +2.6% le mois précédent.

Le taux d'inflation annuel est de 2.2% contre 2.0% le mois dernier. Le taux annuel d'inflation sous-jacente stagne à 2.3% en juin. L'indice général du mois de juin, exprimé en base 100 en 2015, se chiffre à 125.82 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 1019.75 à 1024.27 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1038.79 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source : STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(juin 2025/juin 2024)	(juin 2025/mai 2025)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2.19	0.45
Boissons alcoolisées et tabac	2.61	-0.03
Articles d'habillement et chaussures	0.85	-0.34
Logement, eau, électricité et combustibles	5.70	0.20
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0.25	-0.01
Santé	0.88	-0.13
Transports	1.01	-0.36
Communications	-4.64	-0.04
Loisirs, spectacles et culture	2.18	1.53
Enseignement	0.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	2.21	-0.05
Biens et services divers	2.40	-
Indice général	2.19	0.13

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de juillet 2025 seront publiés le 6 août 2025, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 31 juillet 2025.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ **+352 247-88455** | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par le département SOC sous la direction de Marc Ferring / Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

